

CCLXVI.

Copie authentique d'une lettre de Jean Norritz au Prince d'Orange. — Rapport circonstancié sur la prise de Mortagne et de S^t-Amand. — Il demande de l'argent pour payer la rançon de ses officiers pris par les Espagnols. (Arch. Y.)

JEAN NORRITZ était colonel des forces anglaises envoyées par la reine Élisabeth au secours des Confédérés. Après que le baron de Montigny se fut rendu maître de Mortagne, de S^t-Amand et du château d'Antoing, les partisans de l'Espagne ne manquèrent pas de chansonner le parti vaincu. Voici en flamand le premier couplet d'une de ces satires populaires (1) :

O heere van Ryhove, waer blijft ghy zoo langhe,
Metten Ghendschen standaert, niet om verrijcken?
Haest u met de Ghensche knechten, stelt u te ganghe,
Want Mansfelt hout Doornicke in bedwanghe.

(1) *Polit. Ball., Refer., etc., der XVI^e eeuw*, p. 145.

Zijn knechten en sag men voor Mortaigne niet wijcken ;
Met sent Amants en Antoigne zijn sy oock gaen strijcken.
De Franchoyzen beyden naer u , o ghy Colonel verheven !
Om in Doornicke te gheraken ligghen zy en kijcken ;
Marcheert rasch up , en wilt suchten noch beven ,
U knechten wilt altijs goeden moet gheven ;
Maer en laet Assche niet achter, den goeden helt ,
Want hy vooren ryden moet , en roepen sonder sneven :
« Ontdecket velt , carebynen , ontdecket velt ! »

Cette chanson est principalement dirigée contre le seigneur de Ryhove. Le seigneur d'Assche, dont on parle également, est Guillaume de la Kethulle, que nous avons cité dans le premier volume, à la page 410. Il figure parmi les principaux membres de cette famille, qui prirent une part active dans presque tous les évènements importants de son époque.

K. DE V.

1580.
6 Janvier.

Monseigneur, Nre fortune contraire a voulu que je advertisse votre Ex^{co} de la perte de Mortaigne et S^t Amand plustost que je ne pensois, l'une ayant este forcee et l'autre faisant composition assez dure. Vray est que la faulse intelligence que nous avons que l'ennemy n'avoit point d'artillerie, nous a faict opiniastrer a lad^{te} defence plus quil ne falloît, et pour nous fortifier mieulx la dedens on avoit faict tenir l'eau en ceste ville, ce que apres nous tournoit a prejudice, car l'ennemy ayant faict ses preparatifz pour battre par eau, avecq cest advantaige quelle estoit grandement haulcee commandoit tellement dedans le fort qu'il estoit impossible se monstrier pour combattre. A la bresche furent bientost blessez le Capitaine anglois et le cap^{no} Sonhay; le m^o Capitaine fit si mal son debvoir quil laissa entrer l'ennemy par son quartier et par la chargarent (1) les nres en flanc, les constraignans pour dernier refuge, se retirer en une maison dedans le fort, la quelle l'artillerie ennemye endommaigoit tellement que apres la mort de plusieurs, ilz se rendirent a discretion du g^{nal}. Apres lad^{te} rendition comme tout le monde accouroit pour entendre au pillage, le feu se mict a la pouldre de sorte que aucunz soldatz volerent en l'air, et de ceulx qui estoyent aupres plusieurs bruslez entre les quelz Mons^r de Montigny a este tel-

(1) Chargèrent.

lement fricassé qu'il est envoye a Valenchiennes sans dangier de mort comme on dict. La dessus se fut aulcune tuerie des rendans, mais la pluspart mis en chemise et renvoyez. Icelle estant prinse firent porter en grande diligence l'artillerie a S^t Amand laquelle le lendemain ilz battirent avecq six pieches du coste de l'abbaye, environ ungne heure ilz se prepararent a l'assault ensamble a lescalade de la ville, laquelle a la faveur de la glace leur estoit beaucoup plus facile que la bresche, ce que prevoyant le gouverneur et se deffiant aulcunement d'aucuns siens soldatz wallons, demanda a parlementer, et apres avoir ung peu marchande se rendit. Les chefz prisonniers a ranchon et les soldatz sortir avecq leur bagaige et sans armes. L'ayant prinse, le bruiet est quilz viennent vers ceste ville, et que desia ilz ont investy un chau a une lieue d'icy nomme Antoigne (1). Me semble que leur force né sera point bastante pour nous assieger en si forte place et sy grande comme celle cy. Touttesfois s'il est vray qu'ilz attendent le conte de Reulx avecq cinq regimens des Wallons et quelque cavallerie albanoise, aussy bon nombre d'artillerie. Ilz pourront cependant se faire maistre de tous les chaux (2) voisins, pour nous faire souvent alarmes et nous accourcir les vivres, pensant par la espouvanter la bourgeoisie. Suppliant v^{re} Ex^{ce} tenir la main envers les Estatz que je puisse avoir quelque argent pour retirer de prison mon lieutenant, les capitaines et officiers qui sont entre les mains des ennemys, et pour armer leurs soldatz lesquelz seroient aultrement inutiles. Plaira a v^{re} Ex^{ce} me faire entendre son intention si je doibz faire remplir les compaignies, et si j'advanceray ma compaignie de cavalerie, surtout attendant la direction de v^{re} Ex^{ce}.

Supplieray le Seigneur avoir icelle en sa S^{te} garde. De Tournay ce vi^e de janvier 1580.

De v^{re} Ex^{ce} tres affectionne Serviteur

J. NORITZ.

A Son Ex^{ce}.

(1) Le château d'Antoing, près de Tournai, appartenant au prince d'Épinoy, dont il est également question dans le N^o CCLXV.

(2) Châteaux.